

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16970**

Intitulé

DipViGrM : Diplôme visé grade de master Diplôme d'Interprète de conférence Visé par l'Etat Grade de Master

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut de management et de communication interculturels (ISIT)	Rectorat de Paris , Institut de management et de communication interculturels (ISIT), ISIT

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales

Formacode(s) :

15241 interprétariat

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'interprète de conférence exerce sous différents statuts : indépendant ou fonctionnaire international ou assimilé dans les organisations internationales et les Ministères. Il est chargé d'assurer la compréhension de discours oraux prononcés ou lus dans des langues appelées sources qui ne sont pas celles de l'auditoire (langues cibles).

Sa compétence première est de posséder plusieurs langues de travail. Il existe 3 modalités d'exercice du métier :

- La traduction à vue consiste à traduire oralement un texte écrit sans préparation préalable. Les compétences mobilisées sont : comprendre la langue source écrite, savoir analyser et anticiper les contenus et les transposer à l'oral de manière précise et pertinente dans la langue cible.
- L'interprétation consécutive consiste à traduire oralement un discours à l'issue de l'intervention de l'orateur. Les compétences mobilisées sont : comprendre la langue source à l'oral, savoir analyser et prendre des notes afin de restituer avec aisance et pertinence le discours dans la langue cible.
- L'interprétation simultanée consiste à interpréter un discours simultanément à son énonciation. Les compétences mobilisées sont : comprendre la langue source orale, savoir analyser et anticiper les contenus, être très attentifs et restituer le discours dans la langue cible pendant que le discours est prononcé.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Organisations internationales (Commission européenne- Conseil de l'Europe- OCDE-ONU- OTAN- Parlement européen- UNESCO-FAO-FMI Cour de Justice de l'UE)

Ministère des affaires étrangères, Ministère de la défense, Interprète auprès du Chef de l'état

Interprète free lance

Interprète de conférence

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1108 : Traduction, interprétariat

Réglementation d'activités :

Code déontologique et normes professionnelles de l'AiIC (Association internationale des interprètes de conférence)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Conditions d'admission au diplôme : Pré-requis : Bac + 3 validé ou équivalent et 1 an à l'étranger dans l'une des langues présentées. Epreuves d'admissibilité et épreuves d'admission.

4^e année : 1^{er} semestre : interprétation consécutive et traduction à vue dans les différentes combinaisons linguistiques : 30 ECTS / 2^e semestre : interprétation consécutive et traduction/ économie politique/ stage de 2 mois minimum 30 ECTS

5^e année : 1^{er} semestre : Interprétation consécutive, traduction à vue et simultanée dans les différentes combinaisons linguistiques 30 ECTS / 2^e semestre : interprétation consécutive, simultanée et traduction à vue et interprétation juridique 30 ECTS

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	8 personnes dont 3 de l'organisme, 3 extérieures à l'organisme et 2 professionnels
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	8 personnes dont 3 de l'organisme, 3 extérieures à l'organisme et 2 professionnels

En contrat de professionnalisation	X	8 personnes dont 3 de l'organisme, 3 extérieures à l'organisme et 2 professionnels
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	1 représentant des organisations internationales rattaché au service des conférences, 1 interprète de conférence salarié des OI, 1 interprète indépendant membre de l'AIIC (Association internationales des interprètes de conférence), la Directrice générale, la Directrice de l'interprétation et le Directeur de l'enseignement.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Double diplôme interprète de conférence avec l'Université de Pékin BLCU (Beijing Language and culture University) depuis 2010 et l'Université de Canton GFSU depuis 2013	Conventions collectives négociées par l'AIIC pour l'ensemble de la profession auprès des organisations internationales (UE, OTAN, ONU..)

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 16/04/2013 NOR :ESRS1300122A : visa et grade de Master pour 5 ans .Vu code de l'éducation notamment articles L.443-2 et L.641-5 ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 23-4-2003 ; arrêté du 30-3-2010 ; arrêté du 14-10-2011 ; avis du CNESER du 18-3-2013

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16/04/2013 NOR :ESRS1300122A : visa et grade de Master pour 5 ans .Vu code de l'éducation notamment articles L.443-2 et L.641-5 ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 23-4-2003 ; arrêté du 30-3-2010 ; arrêté du 14-10-2011 ; avis du CNESER du 18-3-2013

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

8 titulaires du diplôme en moyenne par an. 100% insertion à 6 mois - enquête CGE 2012. 50% diplômés accrédités par l'ONU et l'UE et 50% sur le marché privé.

<http://www.isit-paris.fr>

Autres sources d'information :

<http://aiic.net>

Lieu(x) de certification :

Institut de management et de communication interculturels (ISIT) : Île-de-France - Paris (75) [Paris]

ISIT, 21 rue d'Assas 75006 Paris France

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ISIT, 21 rue d'Assas 75006 Paris France

Historique de la certification :

Création du diplôme d'interprète de conférence de l'ISIT en 1957 (date de création de l'établissement)